

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport du 3 au 19 mai 2021

CATÉGORIES	RÈGLEMENTATION SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT / JUSTIFICATIF DE DOMICILE
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)	
<p>Tout public</p>	<p>Interdiction des pratiques sportives collectives et de contact Distanciation physique de 2 mètres. Interdiction des rassemblements dans l'espace public de plus 6 personnes.</p>
<p>Publics prioritaires Sportifs professionnels Sportifs de haut niveau et du projet de performance fédéral Formation universitaire ou professionnelle Personnes disposant d'une prescription médicale APA Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement nécessaire</p>	<p>Dérogations au couvre-feu et à la distanciation physique de 2 mètres.</p>
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés	
<p>Tout public</p>	<p>Autorisé en extérieur Distanciation physique de 2 mètres.</p>
<p>Publics prioritaires Scolaire et périscolaire Sportifs professionnels Sportifs de haut niveau et du projet de performance fédéral Formation universitaire ou professionnelle Personnes disposant d'une prescription médicale APA Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement nécessaire</p>	<p>Autorisé en extérieur et en intérieur Dérogation du couvre-feu.</p>

CATÉGORIES

RÉGLEMENTATION SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT / JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Éducateurs sportifs professionnels

Encadrement des activités sportives

Autorisé
Encadrement de toute activité sportive autorisée.

Activités de maintien des compétences professionnelles pour les éducateurs en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique

Autorisé
En extérieur (ERP type PA) et en intérieur (ERP type X)
Dérogation au couvre-feu.

Coaching à domicile

Autorisé
Dans les mêmes conditions qu'en extérieur (ERP type PA) et en intérieur (ERP type X)
Dérogation au couvre-feu.

Sportifs professionnels / Sportifs de haut-niveau / Sportifs du Projet de performance fédéral

Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés

Autorisé

Stages avec Hébergement

Autorisé

Vestiaires

À usage collectif

Autorisé
Uniquement pour les publics prioritaires.

Accueil de spectateurs

Dans l'espace public

Interdit

En ERP de type PA ou X

Huis clos

Vie associative

Réunions (AG, bureau, commissions...)

Voie dématérialisée